

# Bulletin AdCV

Rue de la Gare 15  
1197 Prangins

Téléphone : 022 362 5519  
Télécopie : 022 362 5529  
Messagerie : info@adcv.ch  
Site: www.adcv.ch

## Message de la Présidente

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat s'est engagé à "Revivifier les communes". Il souhaite renforcer leur capacité à assumer des tâches de manière autonome et favoriser l'exercice réel de compétences. À cet effet, une plateforme de réflexion et de mise en œuvre réunissant le Conseil d'Etat, l'AdCV et l'UCV a été instituée. Le Conseil d'Etat manifeste ainsi sa volonté d'écoute, d'échange et de collaboration.

Face à l'Etat, les délégués de notre association avaient auparavant le désagréable sentiment d'être confrontés à un mur. Un accusé de réception de la Chancellerie était souvent la seule réponse à nos analyses et proposi-

tions. Aujourd'hui, l'Etat nous offre la possibilité de collaborer. Cette nouvelle situation est un challenge pour notre petite association et ses structures légères. Apporter des critiques constructives dans de domaines extrêmement divers et souvent complexes est une tâche ardue. Elle nécessite des compétences, du temps et beaucoup d'énergie pour les "politiciens" de milices que nous sommes à notre niveau communal.

Parallèlement à cet engagement dans la plateforme, notre association est de plus en plus souvent sollicitée lors de consultations et invitée à participer à des commissions ou des groupes de travail. Si cette prise en

considération de l'AdCV est évidemment réjouissante, elle comporte aussi des risques. Il ne suffit pas d'assister à des séances pour enregistrer les propositions de l'Etat. Il faut aussi fournir un travail constructif qui demande au préalable l'étude de dossiers souvent importants et la récolte d'informations sur le terrain. Seul cet effort nous permettra d'apporter des solutions qui tiennent techniquement et légalement la route. Pour fournir ces prestations de qualité, nous avons besoin de la participation de tous! Merci pour votre engagement garant d'une collaboration féconde et durable avec l'Etat.

Andrea Arn

**Plate-forme Etat/  
Communes  
Un grand pas vers une  
coordination utile et  
nécessaire**

## SDIS et responsabilité des communes ?

La nouvelle loi sur le service de défense contre l'incendie a le mérite d'accroître la qualité sécuritaire sur l'ensemble du territoire cantonal.

Par contre, les compétences décisionnelles et organisationnelles sont unilatéralement transférées des communes à l'ECA. Cette perte d'autonomie liées aux responsabilités restantes des communes (cf art. 2 de la Loi sur les communes) entraîne

des critiques importantes :

- garantie des effectifs sans contrainte de présence (suppression de l'obligation de servir).
- responsabilité de la conduite des interventions sans les moyens associés.

Les secours annexes, aussi importants que ceux cou-

vrant le feu et les éléments naturels, ne sont plus pris en compte et organisés obligatoirement par le CR. Qui se chargera des outils et du personnel apte à sauver un animal, débloquer un ascenseur, etc..?

Non, cette loi n'est pas finalisée et trop centralisatrice. Elle est refusée, en l'état, par l'AdCV.

**Les communes :  
responsables de la  
sécurité mais limi-  
tées dans les actions  
et les moyens**

## Assemblée générale - juin 2008 - Féchy

- Etat des lieux sur la pérennité et la plate-forme Etat-Communes.
- **Médiation**: exposé de Mmes. Evelyne de Reynier Wildi et Anne-Marie Germainier Jaquet qui ont abordé le mode et les règles à respecter lors d'un conflit en choisissant la médiation processus simplifié, économique et rapide pour résoudre les conflits.

## Agenda

- Sortie annuelle Le Vaud 18 septembre 2009
- Assemblée d'automne 30 octobre 2009
- Bureau 9 octobre 2009

## Consultations à traiter

- Révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics.  
Délai: 10 septembre 2009
- Avant-projet de règlement sur l'entretien des installations particulières d'épuration des eaux usées ménagères et des installations de prétraitement industriels (RIEUE).  
Délai : 15 septembre 2009
- Avant projet de modification de la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) visant l'intégration des bourses d'étude dans la facture sociale.  
Délai : 26 septembre 2009

